

BILAN DU PROGRAMME ACADÉMIQUE DE PRÉVENTION 2020

Les actions de prévention en santé au travail des personnels ont été particulièrement nombreuses durant toute l'année 2020.

La crise sanitaire ayant débuté en mars 2020 la plupart des actions prévues initialement dans le programme de prévention 2020 n'ont pu avoir lieu.

Ce bilan ne reflète par conséquent pas l'activité intense des acteurs de la prévention et du CHSCTA. Un recensement de toutes les actions menées pour prévenir les risques liés à la circulation du virus SARS-CoV-2 sera programmé dans le programme de prévention 2021 afin d'en garder la mémoire et en tirer les enseignements.

Les éléments indiqués en gras sont prioritaires. Avancées : en vert les actions réalisées, en rouge les actions non réalisées.

Axes de travail	Objectifs	Moyens mis en œuvre et services mobilisés	Résultats attendus	Avancées au 12 janvier 2021
<p>1. Intégrer la santé et la sécurité au travail dans la gouvernance des académies</p>	<p>1.1 Renforcer la prévention des risques professionnels</p> <ul style="list-style-type: none"> Former les préventeurs (assistants de prévention du 1^{er} degré et du second degré, des CIO et services) dans chacun des départements à l'évaluation des risques avec la nouvelle trame du document d'évaluation des risques professionnels (DUERP) Diffuser des exemples d'évaluation des risques pour des unités de travail spécifiques à l'attention des écoles, des EPLE et des services <p>1.2 Poursuivre la prévention des risques psychosociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> Proposer un plan de prévention des risques psycho-sociaux dans le cadre d'un groupe de travail du CHSCT académique Focus sur la nécessité d'évaluer les RPS à l'aide de la nouvelle trame du DUERP dans les formations Diffusion d'exemples d'évaluation de RPS dans des DUERP 	<p>Plan de formation académique</p> <p>Site internet de l'académie</p> <p>Groupe de travail composé de membres représentants du personnels, médecins de prévention, psychologues, CPA</p> <p>Site internet de l'académie</p>	<p>5 journées de formation</p> <p>Au moins 6 exemples élaborés avec des équipes</p> <p>Proposer un plan de prévention des RPS avant fin 2020</p> <p>Au moins 3 exemples élaborés avec des équipes</p>	<p>2 jours de formation réalisés auprès des assistants de prévention du 1^{er} degré dans le Rhône et un jour dans l'Ain Journée reportée puis annulée dans la Loire A reprogrammer en présentiel en 2021.</p> <p>Diffusion d'un exemple dans le 1^{er} degré par le réseau des AP Travail mis en suspens en raison de la crise sanitaire</p> <p>Groupe de travail mis en place, réuni 2 fois fin 2019 et une fois en janvier 2020.</p> <p>Travaux mis en suspens en raison de la crise sanitaire</p>

	<p>1.3 Initier des démarches d'amélioration de la qualité de vie au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Terminer les actions QVT - QVE en cours • Informer les personnels des risques liés à l'usage du numérique 	<p>Directeur du cabinet du recteur, DFIE</p> <p>Site internet de l'académie</p>	<p>Un retour d'expérience d'un chef d'établissement au GT RPS</p> <p>Une rubrique dédiée à la prévention des risques numériques publiée avant juin 2020</p> <p>Une formation organisée par la DANE et la DRH pour les APC, les IEN, les membres du CHSCTA et les principaux</p>	<p>Publication de conseils pour la prévention des risques liés au télétravail dans l'intranet pendant la crise sanitaire</p> <p>Travaux mis en suspens en raison de la crise sanitaire</p>
--	---	---	---	--

Axes de travail	Objectifs	Moyens mis en œuvre et services mobilisés	Résultats attendus	Avancées au 12 janvier 2021
<p>2. Développer une médecine de prévention intégrée</p>	<p>2.1. Associer systématiquement les médecins de prévention à tous les travaux et dispositifs mis en place dans le cadre de la politique de prévention de la santé, de la sécurité et des conditions de travail de l'académie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Associer les médecins de prévention au groupe de travail « prévention des RPS » • Associer les médecins de prévention à l'ensemble des travaux du CHSCTA notamment dans le cadre des réunions de l'instance et des visites <p>2.2. Poursuivre les efforts en faveur du recrutement des médecins de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rechercher des médecins de prévention • Rechercher des médecins collaborateurs tutorés par les médecins de prévention <p>2.3. Constituer une équipe pluridisciplinaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le recrutement d'infirmiers en santé au travail 	<p>Réunions du groupe</p> <p>Invitations</p> <p>Publication dans « place de l'emploi public »</p> <p>Campagne nationale</p> <p>Publication dans place de l'emploi public</p>	<p>Prise en compte des apports de la médecine de prévention dans les travaux du CHSCTA</p> <p>Recrutement d'au moins un médecin de prévention ou médecin collaborateur dans la Loire</p> <p>Recrutement d'au moins un infirmier santé au travail dans le Rhône</p>	<p>2 médecins de prévention et une infirmière santé au travail font partie du groupe de travail</p> <p>Participation des médecins de prévention aux réunions de l'instance en hausse (en moyenne plus de 2 médecins sur l'année)</p> <p>Maintien de la publication d'une offre de recrutement d'un médecin de prévention et d'infirmiers santé au travail en permanence dans Place de l'Emploi Public.</p> <p>Recrutement d'un médecin coordonnateur le 1^{er} septembre 2020.</p> <p>Pas de candidat pour un poste de médecin de prévention en permanence dans la Loire.</p> <p>Recrutement de deux infirmières santé au travail dans le Rhône le 1^{er} septembre 2020. Participation des infirmières en lien avec les médecins aux réunions des CHSCT.</p>

Axes de travail	Objectifs	Moyens mis en œuvre et services mobilisés	Résultats attendus	Avancées au 12 janvier 2021
<p>3. Mettre en place des actions de prévention en cas d'accidents de service ou de situations de travail dégradées</p>	<p>3.1. Analyser des accidents de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser une journée de formation à l'analyse des accidents de travail destinée aux membres des 4 CHSCT de l'académie • Analyser des accidents de travail à la suite de la formation. Présenter cette analyse en réunion de CHSCT • Etablir un état des lieux des accidents de travail dans l'ensemble de l'académie <p>3.2. Analyser des situations de travail dégradées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recenser les actions menées en 2019 • Formaliser des procédures 	<p>Convention avec un organisme de formation</p> <p>Enquête de CHSCT</p> <p>Traitement de données statistiques</p> <p>Travaux en lien avec les professionnels</p>	<p>Formation des membres réalisée en 2020</p> <p>Analyse d'au moins un accident de travail</p> <p>Présentation des résultats statistiques au CHSCTA avant fin 2020</p> <p>Présentation des différents types de démarches en CHSCTA</p>	<p>Travaux mis en suspens en raison de la crise sanitaire</p> <p>Travaux mis en suspens en raison de la crise sanitaire</p>

	<p>3.3. Informer les personnels des modalités d'octroi du congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS)</p> <ul style="list-style-type: none"> Etablir un état des lieux de la mise en place du CITIS Informer les personnels des nouvelles démarches relatives à la déclaration des accidents de service 	<p>traitant ces situations</p> <p>Données statistiques</p> <p>Supports d'information</p>	<p>Présentation de l'état des lieux au CHSCTA en septembre 2020</p>	<p>Nouvelle procédure publiée au BIR et dans la rubrique santé et sécurité au travail du site de l'académie</p> <p>Communiquée aux écoles du Rhône via le site internet de la DSDEN du Rhône et la LIR directeurs et des IEN de septembre 2019.</p>
<p>Axes de travail</p>	<p>Objectifs</p>	<p>Moyens mis en œuvre et services mobilisés</p>	<p>Résultats attendus</p>	<p>Avancées au 12 janvier 2021</p>
<p>4. Renforcer la prise en compte des risques liés aux bâtiments (amiante, qualité de l'air intérieur, radon)</p>	<p>4.1. Prévenir les risques liés à l'amiante</p> <ul style="list-style-type: none"> Etablir un état des lieux des DTA des bâtiments concernés dans les 3 départements Travailler avec les collectivités territoriales afin d'obtenir les fiches récapitulatives DTA pour le second degré (conseil régional, conseils départementaux, Métropole) Proposer des actions permettant d'obtenir les fiches récapitulatives des DTA auprès des mairies 	<p>Enquête</p> <p>Partenariat</p> <p>Supports de communication</p>	<p>Recensement</p> <p>Mise à disposition des DTA obtenus sur le bureau virtuel des chefs de service concernés</p> <p>Diffusion de courriers types aux IEN</p>	<p>Pour le 1^{er} degré :</p> <p>Travaux en suspens en raison des élections et de la crise</p> <p>Pour le second degré :</p> <ul style="list-style-type: none"> Accès aux DTA dans la GED du conseil régional (CP et ISST formés) pour les lycées Recensement des DTA avec le CD de l'Ain Travail initié avec le CD de la Loire Travaux arrêté pendant la crise

4.2. Améliorer la qualité de l'air intérieur

- Recenser les actions effectuées par les propriétaires des bâtiments dans le premier degré
- Travailler en lien avec les collectivités territoriales et informer les chefs d'établissement et les adjoints gestionnaires des nouvelles mesures obligatoires.

4.3. Faciliter la mise en œuvre des dispositions réglementaires relatives au radon

- Informer les chefs d'établissement et IEN
- Etablir un état des lieux pour les bâtiments en zone 2 et 3

Tableau de bord

Partenariat

Courriers

Information et recensement

Courriers adressés à tous les chefs d'établissement

Présentation d'un état des lieux en CHSCTA

Pour le second degré :

- Accès aux mesures de la qualité de l'air intérieure dans la GED du conseil régional (CP et ISST formés) pour les lycées
- Courrier envoyé aux collèges dans la Loire et une réunion dans chaque bassin, une réunion avec gestionnaires

Pour le 1^{er} degré

Dans l'Ain peu d'écoles concernées

Dans la Loire recensement pour St Etienne.

Dans le Rhône, information des IEN et directeurs d'école faite en octobre 2019. État des lieux pour les bâtiments en zone 2 et 3 (46 écoles publiques en zone 2 ; 266 en zone 3 sur 868 écoles publiques) non achevé.

Pour le second degré :

Accès aux mesures du radon dans la GED du conseil régional

Dans l'Ain uniquement des zones 2 peu de collèges concernés mais le nécessaire est fait

Dans la Loire recensement auprès de tous les EPLE et information des gestionnaires.

	4.4. Prévenir les risques thermiques	Travail en lien avec la cellule du bâti récemment mise en place par le ministère		<p>Dans le Rhône information des chefs d'établissements et gestionnaires faite en octobre 2019. État des lieux pour les bâtiments en zone 2 et 3 (9 EPLE en zone 2 ; 38 en zone 3 sur 176 EPLE) non achevé.</p> <p>Dans le Rhône, constitution d'un groupe de travail sur la prévention des risques liés aux épisodes caniculaires dans les écoles et EPLE afin de proposer des mesures concrètes de prévention. Réalisation d'un questionnaire relatif aux mesures de protection existantes (matérielles, organisationnelles). Travaux non terminés en raison du covid (finalisation du questionnaire faite ; enquête restant à réaliser).</p>
--	---	--	--	---

